

GRAND JEU CONCOURS



NUMÉRO D'ORDRE
PRÉNOM NOM
ADRESSE
CP VILLE

FÉLICITATIONS !

Vous avez participé au jeu concours
« Au resto la vie a du goût »
et vous avez gagné !

Ce jeu concours, organisé par Bpifrance avec le soutien du Ministère de l'Economie et des Finances, est soutenu par l'ensemble des organisations professionnelles de la restauration.

Vous pouvez d'ores et déjà utiliser ce bon cadeau d'une valeur de 20 €, avant le 30 septembre 2017, dans le restaurant de votre choix.

Pour cela, rien de plus simple : présentez le bon cadeau lors de votre prochaine visite au restaurant.

Il est utilisable une seule fois pour régler un ou plusieurs repas (mets et boissons), pour une addition de 20 € minimum. Il ne peut faire l'objet d'aucune contrepartie financière, y compris le rendu de monnaie.

Le règlement complet du jeu concours est consultable sur www.lavieauresto.fr

BON CADEAU

Restaurateur, un client vient de vous remettre ce bon cadeau, remporté dans le cadre d'un jeu concours organisé par Bpifrance, avec le soutien du Ministère de l'Economie et des Finances et l'ensemble des organisations professionnelles de la restauration.

Vous pouvez l'accepter en toute confiance. Aucune commission n'est prélevée pour le remboursement.

Pour recevoir votre remboursement de 20,73 € (20 € + affranchissement au tarif lent en vigueur), renvoyez ce bon cadeau, rempli et accompagné de votre RIB, avant le 30 octobre 2017, à :
Jeu Concours « Au resto, la vie a du goût » - BP 60042 - 75960 Paris cedex 20

RAISON SOCIALE : _____

SIRET :

IBAN* :

VALABLE JUSQU'AU 30 SEPTEMBRE 2017
DANS TOUS LES RESTAURANTS
EN FRANCE MÉTROPOLITAINE
(voir conditions au dos)

***20*€**
VINGT EUROS



AVEC LE SOUTIEN DE :

CONDITIONS D'UTILISATION DU BON CADEAU

Ce bon cadeau vous permet de réduire de 20€ votre prochaine facture de restaurant.

CE CHEQUE DOIT ETRE REMIS AU RESTAURATEUR QUI SERA SEUL HABILITE A EN DEMANDER LE REMBOURSEMENT

Le bénéficiaire s'engage à respecter les conditions d'utilisation du bon cadeau, définies dans le règlement du jeu concours « **Au resto, la vie a du goût** », disponible sur www.lavieauresto.fr

Il n'est valable que :

- dans un établissement de restauration relevant de l'une des classes suivantes (nomenclature INSEE NAF rév.2) : 56.10 A ; 56.10 B ; 56.10 C ; 56.21 Z ; 56.30 Z ; 55.10 Z et sous classes en France métropolitaine ;
- pour un ou plusieurs repas (mets et boissons) d'une valeur minimale de 20 €
- avant le 30 septembre 2017 minuit.

Il ne peut donner lieu au remboursement de boissons sans consommation alimentaire.

Ce bon cadeau ne peut faire l'objet d'aucune contrepartie financière sous quelque forme que ce soit, totalement ou partiellement, y compris le rendu de monnaie. Il ne peut être échangé ni vendu. Il ne peut être ni remplacé ni remboursé en cas de perte, vol, destruction ou détérioration.

Emetteur : Bpifrance Financement, au capital social de 839 907 320 euros, RCS Créteil 320 252 489

20€